

Bulletin d'information De la commune



STE CROIX DE CADERLE



N° 6

Le Mot du Maire



Une nouvelle saison estivale commence, et avec elle des animations, mais aussi des projets qui se concrétisent, qui font la vie de notre village.

Dans ce bulletin, vous pourrez trouver un extrait des différents compte rendus des réunions du conseil municipal et du travail accompli depuis le début de l'année ainsi que ceux à venir. Voici les principaux dossiers entrepris ou déjà réalisés :

- installation d'un logiciel (cadastre, extrait matrice, réseau d'eau) par la société BE Tech Sud
- mise en place d'un répéteur téléphonie mobile ORANGE au dessus du lieu-dit « le plan »
- réalisation d'un relevé topographique du cœur du village par le géomètre GAZAN
- élaboration d'un projet d'aménagement du village par le cabinet DUFOIX (ce document permettra d'avoir une vision globale de l'aménagement du village sur un long terme)
- choix de l'architecte et lancement de l'élaboration d'une carte communale avec les architectes FULCRAND L.F. HO.
- lancement du programme « zonage d'assainissement » avec la société SIEE
- adhésion au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de LASALLE et un gros travail a été effectué pour permettre la réalisation de l'adduction d'eau de la deuxième tranche de la commune avec le cabinet GAXIEU (prévision des travaux de septembre 2005 à décembre 2006)
- restauration de différents registres anciens de la commune
- lancement de la consultation d'entreprises pour le dallage de la place F. Volpelière et la ruelle. Les travaux devraient débutés dès septembre prochain.
- des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès des différentes administrations (réfection des façades du temple, reprise des murs d'enceinte et des murs d'accès aux abords de la chapelle, travaux de voirie). Certains ont déjà reçu un arrêté attributif d'aide financière.
- la première tranche des recherches à l'extérieur et à l'intérieur de la chapelle ont eu lieu avec l'archéologue Madame ASPORT MERCIER Sophie. Suite à une rencontre avec les différentes administrations (Conseil Général, DRAC, archéologue, Mairie) et après avis du conseil municipal, il a été décidé de ne pas recouvrir cette première recherche, qui est très intéressante, et de demander des subventions pour une deuxième tranche. L'entreprise CERRET vient de débarrasser la terre, les pierres de l'intérieur de la chapelle et de réaliser un plancher en bois.
- une modification sera apportée concernant le ramassage des containers à ordures ménagères. En effet, des containers vont être mise en place sur la route des abeillères (RD 153C) à l'embranchement du château de Montvaillant. L'installation est prévue pour le 4 Juillet prochain.
- Concernant la Communauté de Communes « Cévennes Garrigue », de nombreuses réunions ont eu lieu pour permettre l'avancement de certains dossiers ou de nouvelles compétences. De plus, un gros travail est en cours pour affiner au plus juste possible la redevance ordures ménagères 2005. Je remercie les délégués pour la représentation de la Commune au sein de cette structure.

Comme chaque année, du 15 juillet au 15 août prochain, se déroulera une exposition dont l'inauguration aura lieu le 15 juillet à 18 heures. Toute la population y est cordialement invitée.

De plus, vous trouverez dans ce bulletin, les animations qui se dérouleront à la chapelle durant la saison, organisée par l'Association « les amis du temple ».

En ce qui concerne les ramassages scolaires, un questionnaire a été adressé aux parents concernés pour l'inscription de leurs enfants. Pour LASALLE, les cars FORT continueront à assurer ce service. Pour ST JEAN DU GARD, nous sommes dans l'attente de connaître quelle entreprise a été retenue par le Conseil Général, suite à l'adjudication. Nous ne manquerons pas de vous en informer en temps voulu. Toutefois, une réunion sera programmée pour chaque ramassage, la semaine avant la rentrée scolaire.

A TOUTES ET A TOUS, BONNES VACANCES.

Le Maire Edmond JUL I EN Bonne lecture





ETAT CIVIL

Avis de naissance des habitants de Ste Croix Méryl STANISIERE née le 23 décembre 2004 à Ganges Toute nos félicitations aux heureux parents!

FTAT CIVII

Avis de décès des personnes nées à St Croix
Aimé DESHONS survenu le 8 décembre 2004 à Alès
Maryse BILLON GRAND survenue le 21 Décembre 2004 à Nîmes
Hélène AURIOL survenue le 24 janvier 2005 à St Jean du Gard
Avis de décès des personnes domiciliées à Ste Croix
Pierre PUECH survenu le 28 novembre 2004 à Alès
Yvon VERDIER survenu le 12 mars 2005 à Ste Croix de Caderle
Nous adressons toutes nos condoléances aux familles.

ETAT CIVIL

Avis de mariage des personnes

domiciliées sur la commune

M BELSHAW Jeremy
et

Melle PROKOVIC Biljana
le samedi 28 mai 2005.

Nous leur souhaitons tous nos
væux de bonheur!

Secours: 112

Ce numéro peut vous sauver la vie. Vous avez un problème dans un endroit isolé (en randonnée, en cherchant des champignons..) et votre portable ne passe pas, appelez l e 112, ce numéro « PASSE » où que vous soyez.

URGENCE

Pompiers:
18 St Jean du Gard
Gendarmerie: Lasalle
04.66.85.20.04 ou 17

SAMU: 15

TINFOS SERVICE

Allo service public: 39.39

Pour tous renseignements administratif

Allo enfance maltraitée: 0800.05.41.41 ou 119

Drogue info service : 0800.23.13.13 Fil santé jeune : 0800.235.236 Cancer Info service : 0810.810.821

Impôts service: 0 820 32 42 52

Mairie

Tel: 04.66.85.22.63

Fax: 04.66.85.33.73

Email: mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat

Le mercredi de 14h30 à 16h30

Le Jeudi de 14h à 16h

Permanence du maire

Le jeudi de 14h à 16h

En cas d'urgence : Maire : 04.66.85.43.77

1ère adjointe : 04.66.85.29.77 2ème adjointe : 04.66.85.41.10

1. Les conseils Municipaux

Récapitulatif succinct des comptes rendus

Vendredi 10 Décembre 2004



1° Tarifs 2005

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc d'appliquer les tarifs suivants pour 2005 :

Loyer appartement: 190 Euros par mois. Concession caveau: $100 \in le \ m^2$ pour 50 ans Concession urne: 50 $\in l'$ emplacement pour 50 ans.

2005.

Location salle F. Volpelière

61 € pour toute personne figurant à un des rôles des contributions.

 $122 \in$ pour toute personne ou association extérieures à la commune (ou ne remplissant pas les conditions ci-dessus).

Gratuité pour les associations enregistrées sur la commune, sauf pour les opérations à but lucratif pour lesquelles le premier tarif s'appliquera.

Une caution de 230 € sera demandée.

2° Affectation du résultat 2003

Budget communal M14: 39 147.74 €uros au compte 002 **Budget communal M49**: 6 281.55 €uros au compte 002

30 000 €uros au compte 1068

3° Choix maître d'œuvre pour l'élaboration d'un document d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

ADOPTE La carte communale par 7 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

ACCEPTE l'offre du cabinet FÜLCRAND/ LE HÔ pour un montant de 11 500 € HT par 7 voix pour, et 4 abstentions.

4° Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du village

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

porte son choix sur le bureau d'études DUFOIX pour l'aménagement du village

Les comptes rendus sont affichés dans les panneaux d'informations à la suite de chaque conseils :

- place de la mairie
- Carrefour des pins
- Hameau des Mouzignels

ils sont également consultables au secrétariat de la mairie.

1. Les conseils Municipaux

Récapitulatif succinct des comptes rendus

Vendredi 21 janvier 2005

1° Demande de subvention pour la Dotation Globale de l' Equipement 2005 v

Voirie communale et Chapelle Romane (réfection façade)

CONSIDERANT ces travaux nécessaires

CONSIDERANT le coût élevé des travaux

DECIDE, à l'unanimité, de solliciter l'aide financière de l'état au titre de la Dotation Globale de l'Equipement 2005.

2° Demande de subvention pour l'élaboration d'un document d'urbanisme

Le Conseil Municipal, AUTORISE, à l'unanimité, le maire à faire la demande de subvention à l'Etat pour l'établissement de ce document.

<u>3°Demande de prorogation de la subvention du conseil général pour la réfection du dallage de la place</u>

Le Conseil Municipal , VU la date d'expiration proche, VU l'avancement des travaux, (début des travaux prévus à l'automne 2005).

AUTORISE, à l'unanimité, le maire à faire la demande de la prorogation de la subvention N° 424 2001 56 concernant le dallage de la place de la mairie au Conseil Général du Gard.

4° Choix du géomètre pour relevé topographique

conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de retenir le devis du géomètre GAZAN pour un coût de 1 341.30 \in HT. AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vendredi 04 mars 2005

1 ° - Communauté de communes Commission développement économique

Christian DEJEAN, délégué à la commission développement économique à la communauté de communes, indique que le conseil communautaire a délibéré sur la vocation de la Zone d'Activité des Batailles de St Hippolyte du Fort. IL donne lecture de la délibération prise par le conseil communautaire

Association développement économique : Christian DEJEAN, délégué à la commission développement économique à la communauté de communes informe le conseil municipal qu'il a été crée une association loi 1901 « Aigoual-Cévennes-Vidourle-Développement » qui regroupe six Communautés de communes (Communauté de communes « Aigoual », « Pays Vigannais », « Cévennes Gangeoises et Suménoises », « Coutach Vidourle », « Cévennes Garrigues », « Vallée Borgne ») ainsi que le Conseil Général du Gard, la CCI de Nîmes, le groupement interconsulaire Cévennes et la chambre d'agriculture du Gard.

1. Les conseils Municipaux

Récapitulatif succinct des comptes rendus

Suite du CR du 04.03.05...

Lors du dernier conseil d'administration de l'association « Aigoual Cévennes Vidourle Développement » son bureau a été constitué et voté. Le Président est Monsieur DELORD. Le but de cette association est indiqué comme suit dans les statuts (article 2) : « L'association a pour but de contribuer au développement durable et à la préservation de l'emploi du bassin de Ganges le Vigan. »

<u>Commission Tourisme</u>: Ginette LAFONT, déléguée à la commission tourisme de la communauté de communes, donne les informations concernant la dernière réunion organisée par la communauté de communes Cévennes Garrigue qui s'est tenue à Pompignan, réunissant pour la 1ère fois les membres des Offices du Tourisme de Lasalle et de St Hippolyte du Fort, sous la présidence de M Colas VALAT et en présence de M Claude REZZA représentant le Comité Départemental du Tourisme et de M le Conseiller Général Christian FLAISSIER.

<u>Commission Ordures ménagères</u>: Ginette LAFONT, déléguée à la commission ordures ménagères de la communauté de communes fait le compte rendu de la réunion du 14 février.

<u>Commission culture</u>: Violette AURIOL, déléguée à la commission culture à la communauté de communes, rend compte des informations de la dernière réunion.

2 ° - Adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au CNAS à compter du 1 mars 2005.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au CNAS et à faire procéder à la désignation des délégués locaux.
- De verser au CNAS une cotisation égale à 0.74 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés à l'Article 27-1 du règlement de fonctionnement.
- La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 011 article 618 du budget.

3° - Tarifs eau 2005

Monsieur le maire propose de reconduire les mêmes tarifs que 2004,

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de voter pour les tarifs suivants

1. Les conseils Municipaux

Récapitulatif succinct des comptes rendus

Suite du CR du 04.03.05...

Abonnement compteur ordinaire	152.45 € HT	160.83 € TT <i>C</i>
Abonnement compteur collectivités (colonie)	304.90 € HT	321.67 € TT <i>C</i>
Abonnement compteurs communaux	152.45 € HT	160.83 € TT <i>C</i>
Eau	0.58 € HT / m3	0.61334 € TTC / M3
FNDAE	0.02023 € HT / M3	0.02134 € TTC / M3
Ouverture/ Fermeture de branchement Fermeture pour non paiement	17.65 € HT	21.10 € TTC
Fermeture provisoire	17.65 € HT	21.10 € TTC
Changement d'abonné	17.65 € HT	21.10 € TTC
Dépôt de garantie	88.21 € HT	105.50 € TT <i>C</i>

<u>4° - Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons</u> Adhésion SIVU de la Droude et commune de Belvezet.

Le conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'approuver la décision du 01 février 2005 du syndicat de l'intégration du SIVU de la Droude et de la commune de Belvezet.

<u>5° - Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques</u> du Gard

Le conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'approuver la décision du 10 janvier 2005 du syndicat de l'intégration des communes :

- Domazan
- Joncquières Saint Vincent
- Meyrannes
- Quissac
- Saint Miche D'Euzet

6° Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP):

Le Maire et Pascal CREMER rapportent les éléments des dernières discussions qu'ils ont eu avec le président du SIAEP et en conclusion soulignent l'importance d'un vote du conseil sur cette adhésion.

Après débat, le conseil municipal DECIDE :

- d'adhérer au SIAEP de LASALLE par 8 voix Pour, 2 abstentions (LAFONT et DE-JEAN).

1. Les conseils Municipaux

Récapitulatif succinct des comptes rendus

VENDREDI 25 MARS 2005

1° Compte administratif 2004 BUDGET M 14 et BUDGET M 49

Voir article dans le bulletin.

2° Fiscalité 2005 :

Vote des 4 taxes

Après ce tour de table, le maire propose de passer au vote :

Le conseil municipal vote comme suit :

Un produit de 11 903 € gardant les taux constants :

Pour: 7 Contre: 4

soit

TH 95 100 4.74 % FB 59 000 6.54 % FNB 3 400 52.07 % TP 20 300 8.70 %

Un produit de 10 617 \in entraı̂nant une baisse des taux :

Pour: 4 Contre: 6 Abstention: 1

3° Budget Primitif M14 et M 49

Voir article

4° Questions Diverses

Subvention voyage scolaire collège Marceau Lapierre

Le conseil municipal DECI DE à l'unanimité de verser 55€ à la famille de l'élève Léonore BONZON dans le cadre d'une aide financière d'un voyage scolaire.

Restauration archives : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité sollicite l'aide financière de la région.

Charte Aigoual Cévennes Le conseil municipal DECIDE d'adhérer à la charte com-

me suit : Pour : 10 Abstention : 1

Communauté de communes :

Réunion Plénière Le conseil DECIDE à l'unanimité de demander aux délégués de s'abstenir pour le vote du budget primitif.



2. Finances

Compte administratif 2004 communal

	BP 2004	Réalisations 2004	Report 2003	CA 2004
FONCTION-				
NEMENT				
DEPENSES	77 897	57 786.51		
RECETTES	77 897	76 304.03	39147.41	
RESULTAT		+ 18 517.52	39 147.41	+ 57 664.93
INVESTIS-				
SEMENT				
DEPENSES	130 298	+ 71 666.25		
RECETTES	130 298	+ 41 102.61	+ 114 351.70	
RESULTAT		- 30 563.64	+114 351.70	+ 83 788.06

Résultat global de clôture de l'année 2004 sections confondues : Excédent de 141 452.99 €

Compte administratif 2004 service eau

	BP 2004	Réalisations 2004	Report 2003	CA 2004
FONC- TIONNEM ENT				
DEPENSES	49 481	11 407.25		
RECETTES	49 481	13 804.56	+ 36 281.55	
RESULTAT		+ 2397.31	+ 36 281.55	+ 38 678.86 Après affectation en invest. Dégagement de 30 000€ Soit solde + 8 678.86 €
INVES- TISSEME NT				
DEPENSES	125 813	+ 35 216.61		
RECETTES	125 813	+ 75 981.67	- 85 431.30	
RESULTAT		+ 40 765.06	- 85 431.30	- 44 666.24 € Après affectation de fonct. Solde de - 14 666.24 €

Budget 2005 communal

	2
₹	_

2. Finances

Vote des subventions

La liste des associations bénéficiant d'une subvention a été étudiés et proposé comme suit lors de la commission des finances :

Fédération Départementale des Foyers Ruraux :	61 €
GDA du Mont Brion :	80 €
ACER Soudorgues/Ste Croix :	100 €
La Boule Lasalloise	75 €

Dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2005, sur proposition du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour le versement des subventions aux organismes désignés ci dessus. Le Budget primitif 2005 est présenté par le maire comme suit :

FONCTI ONNEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	57 664	011 Charges a caractère général	28 550
73 Impôts et taxes	20 500	012 Charges de personnel	21 100
74 Dotations, subvention et participations	27 636	023 Virement de la section de fonctionnement a la section d'investissement	
75 Autres produits de gestion courante	2 200	65 Autres charges de gestion courante	26 350
		67 Charges exceptionnelles	4 000
TOTAL	108 000		108 000

INVESTISSEMENT		
Opération/Chapitre	RECETTES	DEPENSES
Op. 020 Achat de matériel		2 500
Op. 023 Travaux de voirie	5 700	20 000
Op. 024 Achat de terrain		2 000
Op. 029 Assainissement autonome	4 900	12 000
Op. 031 Accès bâtiments publics	7 800	5 500
Op. 032 Aménagement village		7 000
Op. 034 Travaux bâtiments communaux		10 000
Op. 036 restauration archives	570	3 000
Op. 037 Carte communale		15 000
Op. 038 Réfection façades chapelle		20 000
Op. 039 Réfection murs d'enceintes	10 000	35 000
Op. 040 Réfection place de la mairie	7 101	20 000
001 Dépôts et caution. reçus	83 788	
021 Virement de la section d'exploitation	28 000	
10222 FCTVA	4 141	
TOTAL	152 000	152 000

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées,

le conseil municipal vote le Budget Primitif 2005 comme suit : Pour : 10 Abstention : 18

€ 2. Finances

Budget 2005 service eau

BUDGET M 49

Le Budget primitif 2005 est présenté par le maire comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	RECET- TES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	8 678	011 Charges a caractère général	5 367
70 Ventes de produits fabriqués, prestations	6 622	012 Charges de personnel	
73 Impôts et taxes		023 Virement de la section de fonctionnement a la section d'in- vestissement	
74 Dotations, subvention et participations		66 Charges financières	1 020
75 Autres produits de gestion courante		67 Charges exceptionnelles	200
77 Produits exceptionnels	7 200	68 Dotation aux amortissements	8 813
TOTAL	22 500		22 500

INVESTISSEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
021 Virement de la section d'exploitation	7 100	001 Déficit reporté	14 666
16 emprunts	17 153	020 dépenses imprévues	10 000
28 Dotation aux amortissements	8 813	139 amortissements des subventions	7 200
		164 emprunts	1 200
TOTAL	33 066		33 066

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées, le conseil municipal AP-PROUVE à l'unanimité le Budget Primitif du service de l'eau 2005.

3. Les Commissions

Commission Travaux

17 Février-04 mars-18 mars-02 mai-06 mai

Commission Finance

04 Mars—18 mars

Commission Réclamation

27 Janvier

Conseils Municipaux

21 janvier-04 mars-25 mars-27 mai

COMMUNALES

SYNDICALES

SIVOM-Réseau Ecole

25 Février

Syndicat d'Electrification

31 mars

Pays d'Accueil Touristique

06 juin

Office du Tourisme

AG-05 Février

Syndicat d' Aménagement et Gestion des cours d'Eau et Milieux aquatiques du Gard (SAGE)

10 Janvier-15 mars

Syndicat Mixte pour d'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons (SMAGE)

01 Février-23 Février (2 réunions) - 24 mars

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)

07 Janvier - 08 Janvier-25 mars-26 mai

Consultation Mairie Peyrolles

pour l'élaboration du PLU

25 février—11 mars

CLIC

30 mai

Réunion Plénière

3 mars-29 mars-30 mai

Commissions

Finances: 07 février-04 mai

Dévent économique: 11 janvier-25 janvier-10 février-

01 avril-19 avril-26 mai

Culture et sport : 11 février-18 avril

Ordures ménagères: 17 janvier—14 février—18 mai

Tourisme: 22 février-26 mai

Bureau: 09 février-03 mars-17 mars-29 mars-20 mai

Communication: 25 mai

Communauté de communes

LES EVENEMENTS de la COMMUNE

19 décembre 2004

1. Baptêmes en hélicoptère

Le conseil municipal a offert aux enfants de la commune un baptême en hélicoptère pour noël. Cette journée c'est déroulée le Dimanche 19 décembre 2004 au lieu dit « Le Vidourle ». Le temps n'était pas au beau fixe mais la journée était réussie. Nous remercions les familles qui ont permis à leurs enfants de profiter de ce cadeau et nous espérons qu'elles ont passé un bon moment.





2. Ve ux du Conseil Municipal

8 janvier 2005

Samedi 8 janvier 2005, le maire et son conseil municipal vous ont invités pour se réunir autour du verre de l'amitié afin de présenter leurs vœux pour 2005.

Le bilan de l'année 2004 a été présenté par Monsieur le maire portant sur les travaux effectués, l'énumération du nombre de réunions ont parlé d'elles mêmes pour ce qui concerne le travail accomplis par tous les conseillers. Ensuite à suivi la présentation des travaux à venir.

Le maire remercie toutes les personnes qui travaillent avec lui, notamment les conseillers municipaux qui effectuent un travail de participation qui permet de réaliser les différentes actions.

La fin de l'intervention fait place au souhait pour 2005 ainsi : ... « Que 2005, apporte à notre commune prospérité, travaux, amélioration de la qualité de vie, développement, mais surtout, de garder le charme de notre petit village. »

(Extrait du discours du Maire).

LES EVENEMENTS de la COMMUNE

3. Animations culturelles

Association

Les Amis du temple

ETE 2005 Les vendredis de la chapelle

Vendredi 9 juillet, 20h30:

Ensemble Vocal Lucien Bass

Chants de la renaissance, Josquin Des Prés (1450-1521).

Messe Pange Lingua et chansons Prix : 10 €

Vendredi 15 juillet, 21h:

Claire Léonard et Cédric Baîleul

Voix et accordéon

Reprises de chansons à texte du rire aux larmes. Prix : Libre

Mardi 26 juillet, 21h

Ensemble « Ariana »

Raphaël Brémard, ténor et Marie Paule Nounou, clavecin

L'Europe Baroque : Charpentier, Purcell, Couperin, Bach, Haendel...

Prix: 10 €

Vendredi 5 août, 21h:

Ensemble « La Plantation »

Direction: Pierre Alméras. Piano, guitare et voix

Gospel Prix:8€

Vendredi 12 août, 21h:

Séverine Pantel, Harpiste

Interprétation d'œuvres classiques, jusqu'au répertoire espagnol

Prix : Libre

Samedi 20 août, 21h:

Les Enfants de Maurice André

Béatrice, hautbois, Nicolas, trompette et Jean Claude Francon, organiste

Répertoire Classique Prix : 10 €

EXPOSITION

4. Animations

Du 15 juillet au 15 août

Salle Fernand VOLPELIERE à la Mairie de STE CROIX

1905/2005

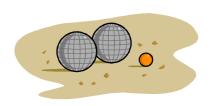
Séparation de l' Eglise et de l'Etat Histoire de la laïcité

Entrée Libre

Ouvert tous les jours de 15h30 à 19h Sauf le mardi

Pétanques

Comme chaque année
« La Boule Lasalloise » organise
le traditionnel
Challenge Fernand VOLPELIERE
Le 26 août 2005
A 15h



Venez nombreux

LES EVENEMENTS de la COMMUNE

5. Service de l'eau

REALISATION DE LA DEUXIEME TRANCHE :

UN PROCHAIN RESEAU D'EAU GERE PAR LE SYNDICAT D'EAU DE LASALLE

Cet évènement, inscrit dans le développement de notre village est lié aussi à un document d'urbanisme dont l'élaboration est en cours.

Il fait suite à de multiples rencontres et études avec les différentes administrations, comme avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de LASALLE (SIAEP), qui ont porté sur les conditions d'adhésion de notre commune à ce dernier.

Le conseil municipal dans sa séance du 04 mars 2005 a adhéré au SIAEP.

Dans le cadre d'une dynamique d'un dossier d'aménagement porté par le syndicat, cette adhésion doit aboutir à la réalisation de la deuxième tranche d'alimentation en eau qui permettra de desservir en totalité la commune en eau potable.

Cette réalisation contribuera à un plus grand confort, par de nouvelles installations apportant plus de sécurité, en effet des poteaux incendies seront notamment installés pour la protection de l'environnement.

Les travaux devraient débuter à l'automne pour une durée d'un an.

Lors de la mise en service de ce réseau, ce réseau d'adduction d'eau potable avec la première tranche seront transférés au SIAEP..

L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

Fouilles à la chapelle

En octobre 1996, le CA de l'Association des « Amis du Temple » avait décidé d'opérer des « sondages » superficiels qui ont été accomplis jusqu'au niveau primitif de la chapelle, en terre battue, et ont révélé l'existence de débris de bois brûlée, sans doute témoins de l'incendie de 1702 pendant les guerres de religion, et de quelques ossements.

Par ailleurs, l'Association comme la municipalité s'inquiétaient de la persistance de tâches d'humidité sur les murs à l'intérieur de l'édifice. Y avait il une crypte ou un excavation sous le dallage du chœur qui seraient à l'origine de cette humidité? La municipalité était donc favorable à la poursuite des fouilles dans le temple. Grâce au financement du Conseil Général du Gard et à l'intervention du Service régional de l'Architecture, DRAC Languedoc Roussillon, deux campagnes de sondages ont été menées à bien par Madame Sophie ASPORT—MERCIER, archéologue. Le premier sondage a été entrepris dans l'angle sud-est du temple, à l'extérieur du bâtiment, dans ce qu'on appelle communément le cimetière. Il a permis de retrouver les fondations de l'édifice primitif et de prouver l'implantation d'une église dès le XII ème—XIII ème siècle. Il a permis aussi la découverte de plusieurs sépultures : celle d'une femme d'environ 40 ans, d'une taille de 1.50/1.60 m portant une baque, celle d'un enfant (entre 10 et 12 ans), datées avec précision de la deuxième moitié du XIV ème siècle grâce à la présence d'une pièce de monnaie, en argent, du pape d'Avignon Clément VI (1342-1352). Une troisième sépulture se révèle plus ancienne (XIIè—XIII è) accompagnée de morceaux de céramique.

Les fouilles d'avril 2005 ont été localisées dans la première moitié de chœur de la chapelle. Elles ont été surprenantes pour deux raisons : la première il n'a pas été trouvé ni de crypte, ni de sépulture, ni de mobilier ou objets divers. En effet, nous avions des informations précises concernant la tombe dans l'église du dernier curé de Ste Croix. Mais elle n'était pas là!

Deuxième surprise, étonnante : au fur et à mesure du creusement et du déblaiement, sont apparues successivement, t les fondations de deux églises plus anciennes du XII è siècle puis du XIè siècle, peut—être même antérieure à l'art roman du XIè siècle... Lors de la visite de présentations des fouilles le jeudi 21 avril, les responsables de la DRAC de Montpellier comme les représentants du Conseil Général du Gard, ainsi que quelques conseillers municipaux n'ont pas caché leur étonnement et leur admiration devant cette découverte inattendue qui fait avancer la connaissance du lointain passé de notre commune.

L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

Fouilles à la chapelle

Suite ..

Mais une question a été rapidement posée : faut—il reboucher ? Faut- il continuer les recherches ? Si on ne rebouche pas, faut il envisager une couverture en dalle de verre afin de mieux apprécier cette découverte grâce à un éclairage qui le mettrait en valeur ?

Quelques réponses ont déjà été données : les participants de cette rencontre du 21 avril ont souhaité que cette tranchée ne soit pas rebouchée et que les fouilles soient continuées dans l'ensemble du chœur.

Ajoutons que quelques menus objets ont néanmoins été trouvés : une pièce de monnaie à expertiser, un os taillé avec incrustation, quelques os brûlés. Le prochain numéro du journal municipal nous apportera certainement des informations complémentaires sur cette aventure inattendue de notre temple!

Pierre BOLLE.





LES PROJETS de la COMMUNE

1. Travaux

Accès aux personnes à mobilités réduites



Coût de l'opération

DEPENSES

20 546.24 € HT

RECETTES

Conseil Général 9 136.10 Conseil régional 4 600

TOTAL: 13 736.10



Dépense communale : 6 810.14 € Soit 33 % du projet.

LES PROJETS de la COMMUNE

2. Travaux

Avis aux généalogistes !



La restauration des deux registres d'Etat Civil 1671 -1730 et 1731—1789 est terminée. Ainsi que le compoix de la commune

Il sont consultable en mairie aux heures d'ouvertures.

Nous vous rappelons par ailleurs que pour la bonne conservation de ces registres les photocopies sont interdites, il est possible uniquement de les prendre en photos.

Coût de l'opération

Dépense : 2 526.39 € HT

Recette : 570 € subvention du Conseil Régional

La Part communale est donc de 1 956.39 € HT







Une demande de subvention a été envoyé au Conseil Régional pour la restaurations de la seconde tranche des registres d'Etat Civil, notamment celle des registres de Mariage, Naissance, décès de 1793 à 1842.

LES PROJETS de la COMMUNE

3. Urbanisme

La Carte Communale

Le conseil municipal dans sa séance du 10 décembre 2004, ADOPTE La carte communale par 7 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Qu'est ce que la carte communale?

En quelques points :

Le cabinet d'architecte « FULCRAND Jean Louis et LE H \hat{O} » a été retenu pour l'élaboration de ce document.

- La carte communale est un document d'urbanisme à part entière mais plus simple que le Plan Local d'Urbanisme.
- La carte communale délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises.
- La carte communale ne comporte pas de règlement particulier puisque c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique.
- La carte communale est soumise comme tout document d'urbanisme à une enquête publique, elle est ensuite approuvée par le conseil municipal et transmis au préfet pour approbation.

Ce document est en cours d'élaboration.

Vos différentes questions concernant ce document pourront être posées lors d'une prochaine réunion d'information qui sera organisée à la mairie de Ste Croix .

Plan Canicule

IMPORTANT

Dispositif de prévention des conséquences d'une canicule sur les personnes vulnérables.

La loi N° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapés s'attache à organiser la prévention des risques exceptionnels en instituant un dispositif d'alerte et de veille qui repose notamment sur le repérage des personnes vulnérables.

Dans ces conditions, la loi confie aux maires la charge de recenser à titre préventif et sur la base du volontariat, les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile de façon à disposer, en cas de risques exceptionnels, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter d'une intervention ou d'une aide.

Démarche simple :

L'intéressé ou un tiers demande une fiche de renseignements à la mairie, par téléphone ou par courrier afin de se faire connaître et d'effectuer son enregistrement.

La démarche n'est pas obligatoire.

Demande Carte Nationale d'Identité

Pièces à fournir En règle générale



Demande à faire à la mairie du lieu d'habitation.



2 Photos d'identité

Ces photos doivent être identiques, récentes et ressemblantes, tête nue, de face et sur fond blanc (format 35 x 45 mm). Elles peuvent être en noir et blanc ou en couleur.



Votre ancienne carte nationale [si vous en avez une]



Un justificatif d'état civil

- Un extrait d'acte de naissance
- Livret de famille tenu à jour



Un justificatif de nationalité française

[En fonction de votre situation]

S'adresser à la mairie



Un justificatif de domicile

Si vous avez un justificatif de domicile à votre nom : avis d'imposition ou non imposition — Quittance de loyer—facture d'électricité de téléphone—titre de propriété—attestation d'assurance logement Si vous habitez chez quelqu'un, la personne qui vous héberge doit fournir : un justificatif d'identité à son nom, une lettre certifiant que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois, et un justificatif de domicile.

Dans tous les cas votre présence est obligatoire lors de la demande en mairie.

Si vous êtes dans une autre situation que celles présentés ci-dessus, adressez vous à la mairie.

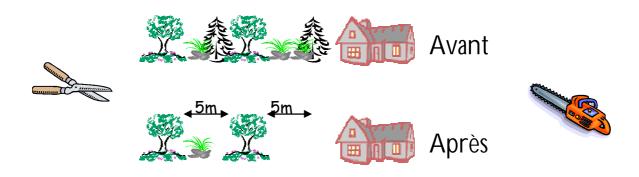
Sécurité

Prévention des incendies de forêts Débroussail l'age

Le printemps est là ! La nature se réveille doucement, **n'oublions pas de la protéger.**



Débroussailler c'est réduire les risques d'incendies



Entre le 16 septembre et le 14 juin, les propriétaires et ayants droit sont autorisés à incinérer les végétaux sur pied, coupés, tombés ou arrachés.

En cas d'écobuage Prévenir les pompiers



Autorisation d'écobuer OBLIGATOIRE! A demander en mairie

Sécurité

Prévention des incendies de forêts

Que faire face à une fumée suspecte?



Appeler les sapeurs pompiers par le 18 ou le 112

Votre message d'alerte :

- Préciser le lieu exacte du sinistre (commune, lieu dit...)
- Préciser la nature de la végétation qui brûle (herbe, broussaille, arbres, forêt,...)
- Préciser l'importance du sinistre (petit feu, plusieurs dizaines de m² en feu,...)
 - Préciser s'il y a des personnes ou des habitations menacées.
 - Indiquer éventuellement un point de rendezvous pour guider les secours.
- Donner votre numéro de téléphone et attendre la validation des sapeurs pompiers avant de raccrocher.

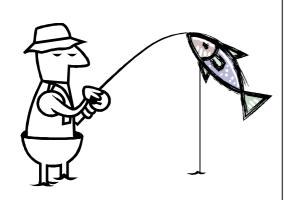




Ouverture de la pêche



Cours d'eau 1ère catégorie : du 12 mars au 18 septembre 2005 Cours d'eau 2ème catégorie Du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005



Pour plus d'informations, vous trouverez en mairie l'avis annuel concernant l'application des dispositions du code de l'environnement et de l'arrêté réglementaire permanant N° 94.2972 du 27 décembre 1994

Désignation des espèces	1 ère Catégorie
Truite fario, saumon de fontaine, omble chevalier, cristovomer, truite de mer.	Du 12.03. au 18.09.2005
Ombre commun	Du 21.05 au 18.09.2005
Anguille	Du 12.03 au 18.09.2005
Brochet	Du 12.03 au 18.09.2005
Tous poissons non mentionnés ci avant	Du 12.03 au 18.09.2005
Ecrevisses à pattes rouges, des torrents, à pattes blanches et à pattes grêles	Du 30.07 au 31.31.07.2005
Grenouille verte et grenouille rousse	Du 02.07 au 18.09.2005

Fruits Oubliés



Le patrimoine fruitier cévenol est menacé!

peu à peu, les derniers arbres meurent dans l'indifférence...



Face à ce constat, le Conseil Général du Gard en partenariat avec l'association Fruits Oubliés, engage une opération de pré-inventaire général des fruitiers traditionnels de la zone du Vigan. Dans le souci de ne pas laisser perdre les ressources locales et les savoir-faire transmis par des générations de paysans, Fruits Oubliés a besoin de la participation de chacun pour mener à bien cette mission.

Les zones particulièrement concernées cette année sont :

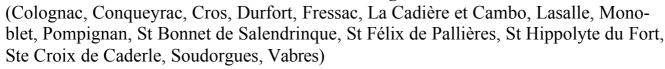
- la vallée du Rieutord

(Sumène, St Roman de Codières, St Martial, St Laurent le Minier)

- la vallée du Coudoulous

(Mars, Arphy, Mandagout, Aulas, Campestre et Luc)

- la Communauté de communes Cévennes-Garrigues



L'objectif de ce pré-inventaire est d'établir un recensement du patrimoine encore existant afin de pouvoir mieux le sauvegarder et d'évaluer son potentiel.

A l'instar de la célèbre Reinette du Vigan ou de l'oignon doux, gageons que les trésors qui se cachent encore dans nos montagnes permettront d'élaborer à nouveau les produits typés qui ont fait la réputation de nos Cévennes.

Association Fruits Oubliés

Aidez-nous à retracer l'Histoire des vieilles variétés et contribuez à leur renaissance.



4, avenue de la résistance - 30 270 St Jean du Gard Tel : 04 66 85 33 37



AIDEZ—NOUS A RETRACER L'HISTOIRE DES VARIÉTÉS ANCIENNES de FRUITS DES VALLEES DE L'ARRONDISSEMENT DU VIGAN

Nous recherchons des pistes sur :

- les variétés de fruit cultivées autrefois ou trouvées sur les marchés des villages
- les vergers anciens ou les vieux arbres isolés
- les noms d'anciens agriculteurs ou de personnes qui ont travaillé dans les vergers ou sur les marchés, des amateurs de greffes
- des articles qui racontent l'agriculture locale
- des recettes de transformation ou de conservation ...



Merci pour votre précieuse collaboration.

Service funéraire

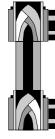
Groupe JOUANEN

ALES: Rond Point du Pln d'ALES 30100 Tel: 04.66.54.34.24

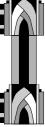
ANDUZE 432 Z.A de Labahou 30140 Tel : 04.66.61.73.72

ANDUZE 12, Avenue Rollin 30140 Tel: 04.66.60.52.46

BARJAC Grand Rue Jean Moulin 30430 Tel: 04.66.60.22.47 **St JEAN DU GARD** 87, Grand Rue 30270 tel: 04.66.85.38.20



Ouverture d'une chambre funéraire



au N° 432 ZA de Labahou à Anduze qui comporte :

Quatre compartiments réfrigérés dont la température avoisine 0 degré.

Un compartiment en négatif atteignant moins de 12 degrés (en vue du passage d'un médecin légiste).

Un compartiment pour recevoir les corps dans un cercueil (arrivée d'un corps de l'étranger).

Une salle d'autopsie et de préparation des corps (soins de conservations). Un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Deux salons funéraires pour le recueillement et l'accompagnement des familles.









Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent à toutes et à tous de passer une agréable saison estivale.







Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste croix de Caderle, avec l'aide de Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.